Les défenseurs de droits des enfants sont confrontés à un dilemme: comment encourager la scolarisation des filles tout en réduisant la violence sexuelle à l'école, qui favorise entre autres la propagation du VIH?

La violence sexuelle à l'école est beaucoup plus répandue en Afrique de l'Ouest qu'on ne le croit car les familles et les enseignants dissimulent ou tolèrent le problème, a déclaré Jean-Claude Legrand, Conseiller régional en matière de protection des enfants du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef).

«Si nous voulons améliorer le taux de scolarisation dans la région et redonner de la crédibilité à l'enseignement, nous devons nous pencher sérieusement sur la mise en place d'un système de protection pour les enfants en milieu scolaire», a dit M. Legrand. «Si l'école est un espace dangereux, les filles seront les premières à cesser de s'y rendre.»

Les abus les plus graves sont observés dans les établissements secondaires. En Afrique sub-saharienne, l'inscription en cycle secondaire est parfois considérée comme un luxe, et dans certains pays, les filles représentent moins de 10 pour cent des effectifs de ces établissements, selon les estimations des Nations Unies.

D'après les défenseurs des droits des enfants, les élèves, en particulier les jeunes filles, sont souvent victimes d'humiliation et d'abus sexuels qui les exposent à des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA. Ainsi, les écoles sont des espaces d'intolérance et de violence car les enseignants continuent de croire aux bienfaits des châtiments corporels, ont-ils expliqué.

«Il existe un lien direct entre le châtiment corporel et les abus sexuels: plus un enseignant est autoritaire, plus il punira ses élèves et plus il commettra d'abus sexuels sur les filles. Il ne s'agit pas de pauvreté, mais d'abus d'autorité», a affirmé Jean-Claude Legrand.

Les filles, des cibles privilégiées

La violence sexuelle touche également les diverses écoles coraniques de la région, a-t-il précisé.

«Elles [les écoles coraniques] sont devenues des lieux de plus en plus dangereux pour les jeunes filles, alors qu'autrefois, seuls les garçons étaient victimes de harcèlements et de châtiments infligés par les enseignants religieux», a-t-il poursuivi.

L'Unicef a été surpris par la portée et l'étendue de la violence à l'égard des jeunes filles dans les écoles publiques de la région. Par exemple, les résultats d'une étude menée en 2003, au Ghana, par l'agence onusienne ont révélé que 24 pour cent des écoliers avaient participé à des viols, dont des viols collectifs, et 14 pour cent des écolières avaient, quant à elles, étaient victimes de viol.

«Nous ne nous attendions pas à répertorier de cas de viols collectifs au Ghana, l'un des premiers pays à avoir voté et appliqué une loi sur la protection des enfants en milieu scolaire», a reconnu M. Legrand. «Et ces cas de viols semblent se produire régulièrement, avec la complicité des autorités, afin de punir les filles considérées trop indépendantes et trop libres.»

Dans une étude internationale sur la violence à l'égard des enfants, publiée en novembre dernier par le Secrétariat général des Nations Unies, Paulo Sergio Pinheiro, spécialiste des droits de l'homme, a indiqué que la violence en milieu scolaire avait tendance à encourager les disparités entre les sexes et les stéréotypes.

«En Afrique de l'Ouest et du Centre, les enseignants qui abusent sexuellement des élèves justifient leurs actes par le fait que les vêtements et les attitudes des jeunes filles sont provocateurs et qu'ils ont besoin d'assouvir leurs désirs sexuels car ils vivent loin de leur foyer», a-t-il déclaré.

Selon les résultats de l'étude menée par l'Unicef au Ghana, six pour cent des écolières ont avoué que leurs professeurs avaient menacé de baisser leurs notes si elles refusaient leurs avances sexuelles. Deux tiers des jeunes filles ont confié ne pas avoir dénoncé ces abus car elles éprouvaient un sentiment de honte et d'impuissance.

Pour se protéger des autres élèves et des enseignants, un grand nombre de jeunes filles des écoles secondaires se tournent vers des «papas gâteau», a rappelé M. Legrand, un phénomène qui contribue à aggraver la propagation de l'épidémie de sida.

L'autonomisation des filles

Certains pays ont pris des dispositions pour interdire les châtiments corporels en milieu scolaire, depuis l'adoption la Convention internationale des droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien que ce texte ait été adopté en 1989, sa mise en application a quelque peu tardé.

Souvent, les mesures disciplinaires n'ont pas l'effet escompté et rendent la situation encore plus complexe, a souligné Jean-Claude Legrand. Lorsqu'un enseignant commet un abus sexuel, il est parfois tout simplement affecté dans un autre établissement qui devient alors son nouveau terrain de chasse, a-t-il dit.

«Rien n'est fait pour protéger ou assister les enfants», a-t-il regretté.

Jean-Baptiste Zoungrana, président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, a indiqué que les poursuites judiciaires engagées contre les professeurs se heurtaient à certaines résistances de la part des communautés, pour qui les professeurs font figure d'autorités incontestées.

Des pays anglophones et quelques Etats francophones, comme le Mali et le Sénégal, ont adopté des lois protectrices, des codes de conduite pour le personnel scolaire et ont lancé des campagnes de sensibilisation sur les violences et sur le VIH/SIDA destinées aux élèves et à

leur famille.

Au Mali, par exemple, les autorités ont créé un 'gouvernement des enfants', une initiative qui encourage le dialogue chez les enfants et leur apprend qu'ils ont le choix et peuvent toujours faire autrement.

«Si l'on s'arrête aux sanctions, nous ne résolvons pas le problème», a signalé M. Legrand. «Nous nous sommes rendu compte qu'avec l'autonomisation des enfants, les sévices disparaissaient d'eux-mêmes», a-t-il conclu.